PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

// ECRET Nº 69 - 286 /PR/MEN/EDS du 15 Novembre 1969

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 :
- VU l'Accord Général de Coopération Technique en matière d'Enseignement Supérieur entre la République Française et la République du Dahomey;
- VU l'Accord de Coopération en matière d'Enseignement Supérieur entre la République Française et la République du Dahomey ;
- VU la Convention portant organisation de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin entre le Dahomey et le Togo ;
- VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°69-142/PR-SGG du 19 Juin 1969 qui l'a modifié;
- VU le Décret nº137/PR du 8 Mai 1968, portant création de la section scientifique de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin ;
- VU le Décret nº69-9/PR/MEN/EDS du 7 Janvier 1969, notamment sont article 2;

SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu,

## DECRETE:

Article ler. - Est et demeure abrogé en ce qui concerne Monsieur Jean FAUGEROLLE, l'article 2 du décret n°69-9/PR/MEN/EDS du 7 janvier 1969.

Article 2:- Monsieur Georges BOUIX, Maître Assistant de Soiences Naturelles, Docteur d'Etat, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Maître de conférences, nouvellement mis à la disposition du Dahomey, est nommé Directeur de l'Ecole des Sciences de Porto-Novo.

Article 3.-Le présent décret qui prend effet pour compter du & Octobre 1969, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

par le Président de la République Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Inducation Nationale

Fait à COTONOU, le 75 Novembre 1969

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 4 - CS 6 - Ministères 9 - SGG 4 -

CES 5 = SGPR 1 = IAA 1 = DGAJL 2 - JORD 1 -DEP 2 - IESB 4 - EDS A - Intéreggés